

Implants dentaires, chirurgie des yeux... payez moins cher à l'étranger

Les Français sont de plus en plus nombreux à se rendre à l'étranger pour s'y faire soigner. Leur principale motivation : réduire la note de soins trop onéreux, peu ou pas remboursés. Voici les économies réalisables et les démarches à effectuer.

Par Erwan Le Fur

C'est un marché en pleine croissance. Les spécialistes du secteur estiment que le tourisme médical représente annuellement entre 20 et 50 milliards d'euros de chiffre d'affaires au niveau mondial. Selon un rapport de 2011 de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « on parle de tourisme médical lorsque des consommateurs choisissent de traverser des frontières internationales dans l'intention de recevoir un traitement médical, lequel peut relever de toutes les spécialités médicales, mais concerne, le plus souvent, la dentisterie, la chirurgie esthétique, la chirurgie non vitale (oculaire, notamment, Ndlr) et l'assistance à la procréation ».

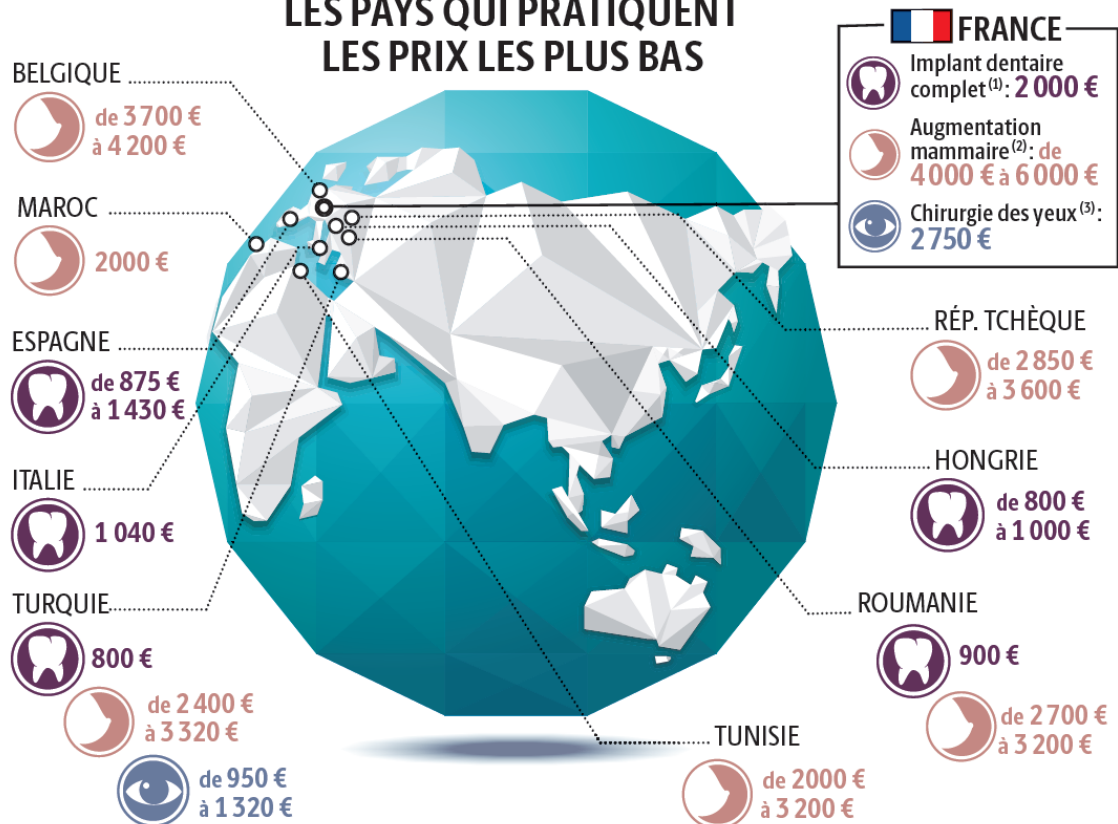
Les Français soignés dans l'Union européenne sont pris en charge par l'Assurance maladie

Le tourisme médical s'est plus particulièrement développé ces 10 dernières années, à partir du moment où la Sécurité sociale a dû

prendre en charge les dépenses de soins réalisées en Europe, la Cour de justice européenne (CJEU) ayant posé le principe du remboursement des patients partant se faire soigner dans un pays membre de l'Union européenne (UE) [arrêts Kohll et Decker, en 1998, Smits et Peerbooms, en 2001, Watts, en 2006...]. « Ces décisions ont permis aux assurés recevant des soins ambulatoires dans un autre pays membre d'être remboursés par l'Assurance maladie sur la base des tarifs de leur pays d'affiliation », explique Aïssa Khelifa, économiste de la santé spécialiste des questions de mobilité des patients. En mars 2011, l'UE adoptait une directive confortant les décisions de la CJEU et le principe de libre circulation des patients au sein des 28 États membres. Ce texte a été transposé dans le droit français en octobre 2013.

Ainsi, l'Assurance maladie couvre les soins dispensés au sein de l'Union européenne comme s'ils l'avaient été en France. Les compléments santé peuvent également vous rembourser tout ou partie des frais engagés,

LES PAYS QUI PRATIQUENT LES PRIX LES PLUS BAS



(1) Prix moyen comprenant un implant, un pilier et une couronne céramo-métallique. (2) Prix moyen pour toutes catégories de prothèses confondues. (3) Pour une chirurgie réfractive, technique du Lasik femtoseconde. Tarif pour 2 yeux.

FOTOLIA à condition, évidemment, que leur prise en charge soit prévue dans votre contrat.

Par contre, la Sécurité sociale ne prend pas en charge les soins réalisés en dehors de l'Union européenne. Or, « à l'extérieur de l'UE, les assureurs n'interviennent généralement qu'en complément du régime obligatoire français. Les actes relevant du tourisme médical hors UE n'entrant pas dans ce cadre, ils ne sont généralement pas remboursés », précise la Fédération française des sociétés d'assurances. Ce point est, néanmoins, à vérifier avant le départ, certains contrats de complémentaires santé pouvant prévoir une prise en charge hors de l'UE.

Un intérêt certain pour les soins peu ou pas remboursés en France

La plupart du temps, c'est pour des motifs financiers que les Français veulent se faire soigner à l'étranger. « Le reste à charge des

assurés français (après prise en charge de la Sécurité sociale et de leur complémentaire santé, Ndlr) a crû de manière sensible ces dernières années et porte essentiellement sur l'optique, le dentaire, les médicaments et, bien sûr, les soins non remboursés, et, parmi ceux-ci, surtout sur la chirurgie esthétique. En théorie, ce sont donc pour ces quatre catégories de soins que les patients français peuvent être tentés d'aller regarder ce qui se pratique hors de nos frontières, poursuit Aïssa Khelifa. En théorie seulement. En optique, les montants en jeu ne sont pas assez élevés pour motiver l'achat de lunettes à l'étranger. Concernant les médicaments, en dehors du cas très spécifique des molécules innovantes ne disposant pas encore d'une autorisation de mise sur le marché en France, il semble difficile d'imaginer qu'un patient se rende à l'étranger pour avoir accès à un traitement médicamenteux. » Par contre, les Français semblent prêts à faire le déplacement à l'étranger pour des soins dentaires, souvent fort coûteux en France (voir encadré p. 64). En premier lieu, ils privilégient •••

À SAVOIR

Les principaux intermédiaires du tourisme médical en France

Smile Partner (soins dentaires), smilepartner.fr.
 Esthetic Planet (chirurgies esthétique et réfractive, soins dentaires), esthetic-planet.com.
 Novacorporis (chirurgies esthétique et réfractive, soins dentaires), novacorporis.fr.
 Ypsée (chirurgie esthétique et soins dentaires), ypsee.com.



DES SOINS DENTAIRES TROIS FOIS MOINS CHERS DANS L'UE

En 2013, les patients français ont dépensé plus de 3 millions d'euros pour se faire soigner les dents en Hongrie. Ce chiffre est issu du dernier rapport d'activité du Centre national des soins à l'étranger (CNSE), qui centralise le remboursement des soins réalisés hors de nos frontières. À elle seule, la Hongrie (environ 2000 patients au total) concentre près d'un tiers des dépenses en dentaire effectuées à l'étranger, avec un montant moyen par séjour de 1557 €. On peut estimer que ce coût moyen reviendrait à environ 5000 € si les soins étaient réalisés dans l'Hexagone.

La Roumanie est le pays affichant le deuxième montant le plus élevé par dossier, avec une dépense de 1242 €. Près de 500 patients se sont rendus dans les cliniques de Bucarest en 2013 pour des soins dentaires. L'Italie (992 € par dossier pour 1235 demandes de remboursement à l'Assurance maladie) et l'Espagne (640 € par dossier pour 3423 patients) sont les deux autres destinations européennes des Français pour des soins dentaires. Pour ces quatre pays, le taux moyen de remboursement par la Sécurité sociale oscille entre 15,8 % (Italie) et 26 % (Espagne)

des tarifs pratiqués. La prise en charge complémentaire varie selon les contrats.

**IMPLANT DENTAIRE COURONNE
CÉRAMIQUE COMPRISE**
Prix en France : **de 1 700 à 2 800 €**
Prix à l'étranger : **de 800 à 1 400 €**

**BRIDGE CÉRAMIQUE
DE 3 DENTS SUR 2 IMPLANTS**
Prix en France : **5 000 €**
Prix à l'étranger : **de 2 000 à 3 200 €**

**BRIDGE CÉRAMIQUE
DE 12 DENTS SUR 6 IMPLANTS**
Prix en France : **17 000 €**
Prix à l'étranger : **de 6 000 à 11 000 €**

••• l'Union européenne, car ils peuvent alors bénéficier d'une prise en charge par la Sécurité sociale. Par exemple, la Hongrie a accueilli environ 2 000 patients français en 2013. Mais certains préfèrent renoncer aux remboursements de l'Assurance maladie et aller en Tunisie ou en Turquie, où l'offre de

soins est étendue et les tarifs de 30 à 50 % moins élevés qu'en France.

Parmi les soins non remboursés, la chirurgie esthétique (voir encadré p. 66) et les traitements au laser des défauts visuels (voir encadré p. 65), des interventions également très coûteuses en France, constituent les principales motivations du tourisme médical des Français.

La procréation médicale assistée (voir encadré p. 67) est un dernier motif pour programmer des soins à l'étranger, mais cette fois, ce n'est pas pour des raisons de coût : la pénurie de dons d'ovocytes en France pousse, chaque année, des centaines de femmes infertiles hors de nos frontières.

“ Une abdominoplastie, une liposuction et une augmentation mammaire pour 5 600 € en Tunisie

LISA ORDONNEAU, 25 ans, Marseille

Après mes deux grossesses (à la première, j'ai donné naissance à des jumeaux), j'avais pris beaucoup de poids, je ne supportais plus mon corps. Une abdominoplastie à l'hôpital de Marseille coûte 7 500 € en frais d'hospitalisation sans compter les honoraires du médecin. Au moins 10 000 € en tout. Une dépense que je ne pouvais pas me permettre. C'est un de mes proches qui a émis l'idée d'un voyage à l'étranger. Je me suis renseignée sur internet et j'ai finalement opté pour une clinique en Tunisie. Pour 5 600 €, voyage et hébergement compris, j'ai bénéficié, en plus de l'abdominoplastie, d'une augmentation mammaire et d'une liposuction de la silhouette. J'ai passé plus de 5 heures sur la table d'opération et 12 jours dans la clinique. Je suis ravie du résultat.



ANDIA

Des intermédiaires spécialisés dans le tourisme médical

Pose d'implants dentaires, liposuction, chirurgie des yeux, augmentation mammaire... Les cliniques étrangères proposant ces interventions aux patients français, ou d'autres nationalités, se sont développées en communiquant massivement sur internet. « Une simple recherche sur Google en saisissant, par exemple, les termes "medical tourism mammo-plasty", et l'internaute obtient instantanément 218 000 réponses d'offres de ce type de soin. Les onze premières concernent neuf pays différents », relève Aïssa Khelifa.

Il s'agit donc de savoir à quel saint se vouer. Heureusement, plusieurs sociétés se sont spécialisées dans la mise en contact des



patients français avec des praticiens exerçant à l'étranger. Les quatre principaux intervenants en France sont Esthetic Planet, Novacorpus, SmilePartner et Ypsée (voir À savoir, p.63). Ces plateformes sélectionnent des cliniques dans différents pays. Chacune a son propre cahier des charges, mais toutes assurent au patient qu'il recevra des soins de qualité et lui garantissent qu'en cas d'incident il ne sera pas livré à lui-même. La plupart de ces sociétés s'occupent

également de la réservation des billets d'avion et de l'hébergement ainsi que des transferts entre l'hôtel et la clinique où les soins ont lieu.

Il y a quelques mois, Éric, 59 ans, s'est fait remplacer 22 dents (près de 80 % de la mâchoire), dont 7 sur implants, dans une clinique de Budapest. Montant total de la facture: 12000€, là où, en France, le devis le moins cher atteignait 20000€. « Les soins que me proposaient les chirurgiens-dentistes dans ma région (la Basse-Normandie, Ndlr) étaient très coûteux, et je n'obtenais que difficilement des explications », déplore Éric. Ce dernier s'est longuement documenté et a consulté plusieurs intermédiaires. « J'ai senti que mes interlocuteurs avaient de l'expertise et, surtout, ils ne manifestaient aucun agacement », explique-t-il. Il a finalement opté pour la société Smile Partner qui lui proposait un rendez-vous à Paris avec le praticien.

« En 2 semaines, j'ai obtenu deux devis de sa part. Le tarif était imbattable », souligne-t-il. Après remboursement par la Sécurité sociale et par sa complémentaire santé, les soins lui ont coûté, au total, 7000€.

« Pour un travail équivalent, le coût de certains actes dispensés en France peut

COMMENT SE FAIRE REMBOURSER?

Soins dentaires

Si vous êtes soigné dans l'UE, faites parvenir à votre caisse primaire les feuilles de soins accompagnées du formulaire S3125, qui peut être téléchargé sur le site de l'Assurance maladie (ameli.fr). Une fois le remboursement obtenu, envoyez la facture (elle n'est pas télétransmise) à votre complémentaire.

Chirurgie réfractive

L'opération n'étant pas prise en charge par la Sécurité sociale, vous devez vous adresser directement à votre complémentaire. Si votre contrat prévoit le remboursement des soins, une simple facture suffit.



CHIRURGIE DES YEUX: TOUS LES REGARDS SE PORTENT SUR LA TURQUIE

La chirurgie réfractive consiste à corriger un défaut visuel, le plus souvent une myopie, à l'aide d'un laser. La considérant comme une intervention de confort, l'Assurance maladie ne la rembourse pas; en revanche, elle peut être prise en charge par les organismes complémentaires. Selon une étude du ministère de la Santé publiée en 2012, les complémentaires proposent un remboursement de l'intervention à 60 % des bénéficiaires des contrats les plus fréquemment souscrits. Cette prise en charge s'applique aussi aux soins effectués au sein de l'Union européenne (UE). Si l'intervention est réalisée hors UE, il convient de vérifier auprès de votre complémentaire santé dans quelle mesure sa couverture s'appliquera. La Turquie dispose d'une offre étendue en matière de chirurgie réfractive, avec,

notamment, plusieurs cliniques à Istanbul très actives, ce qui plaide en faveur d'une bonne qualité des soins. Attention, néanmoins: la motivation financière ne doit pas faire oublier que la chirurgie réfractive exige un haut niveau de technicité de la part du praticien et d'excellentes conditions d'asepsie. Pour cette intervention, il est donc particulièrement important de s'assurer auprès de la société intermédiaire des compétences des chirurgiens, du niveau d'équipement utilisé et de se faire préciser les garanties proposées. Privilégiez une société organisant les soins à l'étranger qui a noué un partenariat avec un ophtalmologue en France. Rappelons que la chirurgie réfractive peut être envisagée pour la correction de tout type de défaut visuel (voir le n° 1091 du Particulier, p. 64). Il existe trois techniques



(PKR, Lasik et Lasik femtoseconde), qui se distinguent par leur coût et leurs effets secondaires. Selon les intermédiaires que nous avons interrogés, les praticiens étrangers ne proposent guère que la technique du Lasik femtoseconde (la plus pratiquée en France) et, dans une moindre mesure, celle de la PKR.

CHIRURGIE PKR
Prix en France: **2 000 €**
Prix à l'étranger: **970 €**

CHIRURGIE LASIK FEMTOSECONDE
Prix en France: **2 750 €**
Prix à l'étranger: **de 950 à 1 320 €**

SHUTTERSTOCK

«... être jusqu'à trois fois plus élevé », confirme Christian Cyffers, coordonnateur médical au Centre national des soins à l'étranger (CNSE).

Les garanties à obtenir avant de partir

Le tourisme médical suscite bien des réticences de la part des professionnels de santé français. Ainsi, l'ordre national des chirurgiens-dentistes s'inquiète du « risque d'échec thérapeutique » couru par les patients à l'étranger et plus particulièrement des temps de traitement prothétique, beaucoup plus courts que ceux pratiqués dans les cabinets français. Un point de vue que Christian Cyffers, dentiste qui a exercé en libéral avant de rejoindre le CNSE, ne partage pas : « Les

soins réalisés à l'étranger font l'objet d'un examen quasi systématique par nos services, qui fournit une bonne idée de la qualité d'exécution des actes. » En Hongrie par exemple, une destination très courue, les soins sont de qualité, estime-t-il. Dans les faits, les instances représentatives des professionnels de santé français, qu'il s'agisse de chirurgiens-dentistes ou de médecins, n'ont jamais produit la moindre étude montrant qu'il était déconseillé d'aller se faire soigner à l'étranger. Ce qui ne veut pas dire qu'il faille envisager un tel séjour à la légère, même si vous passez par un intermédiaire spécialisé dans le tourisme médical.

Quoi qu'il en soit, il est essentiel, lors de la préparation du séjour, de vérifier les garanties offertes par le praticien en cas d'incident. Le contrat que vous passez avec la société intermédiaire comprend les frais de déplacement, de séjour, le coût des soins, ainsi qu'une garantie de reprise des soins, parfois à prix coûtant, parfois gratuite, selon leur nature ou les praticiens. Vérifiez aussi dans quelle mesure les frais liés au voyage et à l'hébergement seront pris en charge si, d'aventure, il est nécessaire de reprendre l'intervention. Là encore, différents cas de figure peuvent se présenter selon l'établissement où les soins ont eu lieu. Ces sociétés peuvent également vous proposer, en complément, une assurance destinée à couvrir le coût de la reprise des soins. Le montant et le niveau de couverture de ces assurances sont variables en fonction des soins et du courtier auprès duquel la garantie est souscrite. Les tarifs fournis par l'une de ces sociétés varient de 115 € (soins dentaires) à 380 € (soins esthétiques) pour une couverture équivalant à des coûts de reprise de 10000 €. Étudiez bien la question.

Une intervention réalisée en France engage la responsabilité du praticien. En cas de problème, le patient dispose de recours (voir le n° 1094 du *Particulier*, p. 60). Par contre, si le litige survient à la suite de soins dispensés à l'étranger, le patient devra se plier aux règles du pays d'accueil, qui ne lui sont pas familières, d'autant qu'a priori il n'en maîtrise pas la langue. « C'est alors vers les avocats du pays où les soins ont eu lieu qu'il convient de se tourner », explique Marie-Solange Julia, présidente de l'Association d'aide aux victimes d'accidents

CHIRURGIE ESTHÉTIQUE : UN LARGE CHOIX DE PAYS

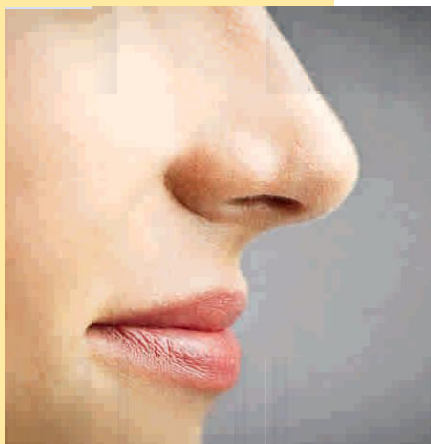
Turquie, Maroc, Tunisie, pays d'Europe de l'Est, Belgique... Les destinations où effectuer des soins esthétiques sont nombreuses. Relativement coûteuse, la chirurgie esthétique (autre que la chirurgie réparatrice, voir le n° 1096 du *Particulier*, p. 64) n'est prise en charge ni par l'Assurance maladie ni par les organismes de complémentaires santé. Les tarifs à l'étranger sont inférieurs de 30 à 50 %, voire plus dans certains cas, à ceux pratiqués en France (depuis 2012, les actes à visée esthétique sont soumis à une TVA à 20 %). Les pays du Maghreb et la Turquie sont des destinations recherchées par les patients français. Au Maroc, les infrastructures hospitalières et la qualité du système de santé demeurent inférieures à celles de la Tunisie, selon un rapport, de juillet dernier, de la Banque africaine de développement. Les services de santé au Maroc, « encore à l'état embryonnaire, estiment les auteurs de ce document, ne concernent, pour l'instant, que des niches de soins en chirurgie esthétique et chirurgie dentaire initiées par quelques acteurs privés ». C'est la Turquie qui constitue le concurrent le plus sérieux pour la

Tunisie; toutefois, cette dernière présente pour les Français l'avantage de la francophonie.

LIPOSUCCION
Prix en France :
de 2500 à 5500 €
Prix à l'étranger :
de 1600 à 3500 €

AUGMENTATION MAMMAIRE
Prix en France :
de 4000 à 6000 €
Prix à l'étranger :
de 1950 à 4200 €

LIFTING CERVICO-FACIAL
Prix en France :
de 4500 à 8000 €
Prix à l'étranger :
de 2500 à 5750 €



SHUTTERSTOCK

La procréation médicale à l'étranger reste onéreuse

À l'inverse des autres soins étudiés dans ce dossier, la procréation médicale assistée (PMA), quand elle est réalisée à l'étranger, n'est pas motivée, bien au contraire, par des aspects financiers, mais par les difficultés que rencontrent les femmes à obtenir un don d'ovocytes. Contrairement à l'Espagne, en France, les donatrices, uniquement des femmes de moins de 38 ans qui ont déjà eu un enfant, ne sont pas rémunérées. De plus, le nombre de centres de prélèvement d'ovocytes est relativement restreint. Du fait de cette pénurie, seules les femmes de moins de 35 ans peuvent bénéficier d'un don. Au-delà de cet âge, cela devient quasi impossible en France. Le remboursement de la PMA à l'étranger est soumis à autorisation préalable de l'Assurance maladie. C'est le Centre national des soins à l'étranger

(CNSE) qui centralise ces demandes. Cette autorisation est accordée aux femmes en couple hétérosexuel âgées de moins de 43 ans et qui ont subi moins de quatre tentatives de fécondation in vitro. En 2013, le CNSE a traité 921 dossiers, pour une dépense de près de 5 millions d'euros en soins et de 625 000 € en frais de transport (soit, en moyenne, près de 6000 € par dossier). L'Assurance maladie a remboursé 1,4 million d'euros de soins et versé 400 000 € au titre des frais de transport. Une dizaine de pays ont accueilli l'année dernière des patientes françaises nécessitant un don d'ovocytes pour une PMA. L'Espagne totalise près de 80 % des demandes (757 dossiers), suivie par la République tchèque (112 dossiers), la Belgique (24 dossiers), la Grèce (20 dossiers)... « Le coût moyen d'un dossier est de 7 500 à 9 000 € », estime Christian Cyffers, coordonnateur médical au CNSE. La facture, frais de transport inclus, oscille ainsi entre 8000 et 10000 €. Sur ce montant, l'Assurance maladie rembourse un forfait de 1581,93 €. Aussi, les femmes sont de plus en plus nombreuses à opter pour la République tchèque, où les tarifs restent moins élevés



clinique, de 7 500 à 9 000 € », estime Christian Cyffers, coordonnateur médical au CNSE. La facture, frais de transport inclus, oscille ainsi entre 8000 et 10000 €. Sur ce montant, l'Assurance maladie rembourse un forfait de 1581,93 €. Aussi, les femmes sont de plus en plus nombreuses à opter pour la République tchèque, où les tarifs restent moins élevés

médicaux (Aviam). En pratique, les patients n'engagent aucune procédure, précisez-elle, et l'Aviam n'est que très rarement saisie.

Renseignez-vous sur la qualité des soins

Outre s'assurer de l'existence de garanties sur la reprise des soins et réfléchir à l'opportunité de souscrire une assurance, il est vivement conseillé de privilégier les praticiens parlant français. Les soins effectués à l'étranger sont, pour la plupart, suffisamment lourds pour ne pas rajouter l'inconfort de la barrière de la langue. Aïssa Khelifa suggère de vérifier également auprès du praticien le taux d'infections nosocomiales (c'est-à-dire consécutives à une intervention chirurgicale, un indicateur de qualité des soins utilisé dans les hôpitaux français, notamment) de l'établissement envisagé. Il préconise aussi d'entrer en relation avec des patients français ayant déjà reçu des soins du praticien devant intervenir. Leurs coordonnées peuvent être demandées à l'établissement ou à la société intermédiaire. « Si les renseignements que vous obtenez ne sont pas satisfaisants, mieux vaut passer votre chemin », recommande l'expert. La qualité des soins en France est déjà délicate à évaluer. Elle l'est encore plus à l'étranger.

Dans certains pays – États-Unis, Canada, Royaume-Uni, Australie... –, des organismes, publics ou privés, œuvrent à la certification des établissements de soins hors de leurs frontières. La Joint Commission International (JCI), un organisme américain, propose ainsi une accréditation très proche de celle de la Haute autorité de santé (HAS). À part la Turquie, les pays accueillant des patients français ne sont pas, ou que très peu, couverts par l'accréditation de la JCI. La HAS, que nous avons interrogée, a répondu que son statut ne lui permettait pas de mettre en place un tel dispositif d'accréditation. D'où l'importance de bien vous renseigner avant votre départ.



Ce qu'il faut retenir

- **Vous n'avez intérêt à vous faire soigner à l'étranger** que pour les soins les plus coûteux qui ne sont pas pris en charge – ou le sont mal – ou en France : chirurgie oculaire, soins dentaires complexes, chirurgie esthétique.
- **Ne partez pas seul à l'aventure.** Privilégiez les sociétés spécialisées dans le tourisme médical.
- **Avant de signer, renseignez-vous sur la qualité des soins** prodigués, l'étendue des prestations incluses dans le contrat et les garanties accordées en cas de nécessité de reprendre les soins.